



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . Fr. 8.—
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—
Trois mois . . . » 2.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.

Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
E oulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre
Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour H mmes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainage: **AU GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND **E. MEYER & Cie** RUE DU STAND, 6
Cors-ets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

JULES VERTHIER RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 47. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Restaurant populaire anti-alcoolique
Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence. — Lundi matin gâteau au fromage. Samedi soir, tripes. — Bière. Cidres. Vins de 30 à 80 centimes. — Billard.

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchan-
disés chaque samedi, de 1 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.
Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.
La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.
Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 45.
Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Pharmacie d'office

M. BOISOT

Rue Fritz Courvoisier 9.

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

Assemblée de protestation à Berne

Demain dimanche 25 août

PROGRAMME

Matin 9 h. — Réunion des comités centraux
et orateurs à la Maison du Peuple.

11 h. — Dîner à la Maison du Peuple à raison
de fr. 1.40 par personne.

Midi. — Réunion sur la Place des Orphelins.
Formation du cortège démonstration et
départ par la rue de l' Arsenal, rue des
Bouchers, rue de la Croix, rue du Mar-
ché, rue de l'Hôpital, rue Fédérale et
place des Orphelins.

Samedi soir et dimanche matin : Réception
des délégations à la Maison du Peuple.
Les délégués sont invités à déposer leurs
mandats le dimanche matin, de 9 h. à midi,
à la Maison du Peuple (bureau de l'admini-
stration de la *Berner Tagwacht* au rez-de-
chaussée).

Président du comité d'organisation : Ci-
toyen Egenter, conseiller municipal, auquel
sont à adresser toutes les correspondances.

Les comités portent les signes distinctifs
suivants :

Comité d'organisation : rosace blanche ;
» de réception : » rouge ;
» des finances : » verte.

Pour couvrir les frais, il sera vendu des
rubans à 20 ct.

L'Actualité

PROTESTATION

Demain, la Fédération suisse des syndi-
cats professionnels organise, à Berne, un
meeting de protestation contre les récentes
violations des libertés les plus élémentaires
du citoyen suisse, foulés aux pieds par une
bourgeoisie en train de s'enfoncer jus-
qu'au-dessus de la tête dans le bourbier
fangeux de la réaction politique et écono-
mique, dit le *Peuple de Genève*.

La liberté de la presse, la liberté d'é-
crire, le droit de réunion, le droit de libre
association ne sont plus que de belles

phrases, qui produisent encore quelque
effet sur le papier... et sur les gogos.

En organisant ce meeting, le comité cen-
tral de la Fédération suisse des syndicats
professionnels n'a fait que répondre aux
vœux qui ont afflué vers lui de toutes parts,
aux objurgations des organisations syndi-
cales qui lui ont demandé de relever fière-
ment le défi jeté à la face de la classe ou-
vrière.

Celle-ci ne saurait tolérer plus long-
temps ce qui se passe en ce moment.

Le patronat exploiteur, profitant du mo-
ment de crise économique dans laquelle la
Suisse se débat, cherche à briser les orga-
nisations professionnelles existantes là où
celles-ci existent, ou bien se met résolue-
ment à la traverse des courageux salariés
qui veulent se grouper autour du drapeau
syndical.

Et pour atteindre le but qu'il s'est pro-
posés, il ne craint pas de recourir aux pro-
cédés les plus brutaux.

Au lieu de venir en aide à ceux qui ont
besoin d'appui, qu'ont fait les dirigeants à
la solde de la classe capitaliste ?

Ils se sont empressés de mettre aux or-
dres du capital la police et mieux encore le
soldat, le milicien, le citoyen armé en
guerre.

Et ceci doit nous confirmer une fois de
plus dans la conviction que nous avons :
c'est que l'armée — et ses défenseurs le
pensent, sans oser l'avouer — n'est point
tant faite pour l'ennemi du dehors, que
pour celui du dedans, l'ouvrier !

Ce qui s'est passé à Uzwyll, au Simplon,
à Einsiedeln, à Payerne, peut se reproduire
demain ailleurs.

Le moment est venu de protester contre
l'emploi abusif que fait le capital anonyme
du soldat citoyen.

La besogne de celui-ci n'est point d'être
le plat valet de la réaction et du patronat.
Ce n'est pas pour ces besognes serviles que
chaque année le peuple se saigne aux qua-
tre veines et donne le meilleur de son im-
pôt au moloch militaire.

La classe ouvrière suisse doit aussi s'éle-
ver avec toutes les énergies d'une consi-
cience indignée contre l'aplatissement du
Conseil fédéral devant les diplomaties étran-
gères.

Alors qu'autrefois il nous donnait l'exem-
ple d'un langage virilement républicain,
aujourd'hui il fait montre d'un abaissement
de caractère que nous n'avons jamais en-
core rencontré, même aux moments les
plus troublés de notre histoire.

L'Angleterre des Chamberlain, des Mil-
ner, des Cecil Rhodes sait encore ce qu'est
le droit d'asile, et pourtant le pays du tra-
ditionnel libéralisme est devenu la proie
d'une bande de cyniques coquins qui l'ont
mis en coupe réglée.

La Suisse des Comtesse, des Ruchet, des
Brenner et consorts ne sait plus ce qu'est le
droit d'asile.

Le moment est venu pour la classe ou-
vrière suisse de sauvegarder les derniers
vestiges de l'honneur national.

Le meeting de Berne rappellera aux di-
rigeants que les salariés ne peuvent impu-
nément être passés sous jambe, qu'ils sont
fermement décidés à lutter pour le droit,
la justice et la liberté.

L'AFFAIRE JAFFEI

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal
de Genève* :

« Nous avons donné l'autre jour une dé-
pêche d'agence disant que le procureur gé-
néral de Milan avait conclu à un non-lieu
en faveur de tous les individus accusés de
complicité dans l'assassinat du roi Humbert,
à l'exception d'un nommé Louis Granotti.
La dépêche ajoutait que le procès concer-
nant Jaffei, « détenu en Suisse », serait sus-
pendu jusqu'à ce que les négociations pour
son extradition de Suisse fussent termi-
nées.

« On a pu s'étonner de cette dernière
nouvelle ; en effet, comme chacun le sait,
Jaffei, accusé de complicité dans l'assassi-
nat de Monza, a été remis à l'Italie au mois
d'avril dernier, à la suite d'un arrêt du
Tribunal fédéral. Renseignements pris à
bonne source, nous sommes en mesure de
rétablir les faits.

« En ce qui concerne Jaffei, le procureur
général de Milan a déclaré abandonner pour
insuffisance de preuve l'accusation de com-
plicité, et a décidé de rendre l'anarchiste
aux autorités suisses. Mais, comme Jaffei
est aussi poursuivi pour crime contre la
sûreté de l'Etat, le procureur a demandé
de suspendre l'instruction pour ce chef d'ac-
cusation jusqu'au jour où l'accusé sera ar-
rêté sur territoire italien. En attendant, il
sera, comme nous l'avons dit, rendu à la
Suisse.

« Et tout naturellement, la question se
pose : Quelle sera la conduite du Conseil
fédéral à l'égard de l'anarchiste ? Il n'aura
qu'à exécuter l'arrêté d'expulsion pris con-
tre Jaffei au mois d'octobre dernier sur la
demande de M. Kronauer, procureur gé-
néral de la Confédération, en application de
l'article 70 de la Constitution fédérale.

« Jaffei sera donc immédiatement expul-
sé. Mais, étant donnée la situation spéciale
dans laquelle il se trouve, on ne laissera
pas à l'anarchiste, qui est en outre déserteur,
le choix de la frontière. En effet, comme
le correspondant de la *Revue* l'établissait
l'autre jour, aux termes de la conven-
tion de Rome de 1899, les anarchistes doi-
vent être conduits à la frontière de leur
pays d'origine, les autres Etats se refusant
absolument à les recevoir. »

C'est à n'y plus rien comprendre.

Notre police politique commet l'une après
l'autre les plus graves bévues.

Après l'acquiescement mérité des deux
anarchistes traduits par elle devant le Tri-
bunal fédéral, voilà que l'Italie nous rend
Jaffei, aussi mal extradé que ses deux ca-
marades avaient été mal assignés.

C'est à la fois compromettant pour la di-
gnité de l'administration fédérale et bien
fait pour soulever la protestation publique.
Il semble que dans la libre Suisse, en ma-
tière d'interprétation des lois et règlements
sur les délits politiques, on doive, si on
n'observe pas l'exacte mesure, être porté à
rester en deçà plutôt que d'aller au-delà.

Et Jaffei, qu'on nous rend parce que
nous n'avons pas à l'extrader, va, nous

Le *Maggi* pour corser
Tubes de Bouillon
Potages à la minute

MAGGI

constituent les éléments d'une cuisine économique et bonne. Une dégustation comparative convaincra

chacun que ces 3 spécialités sont meilleures que toutes les imitations; c'est pourquoi je les recommande à mon honorable clientèle, Mlle **A. Roy**, rue du Stand 10.

DIMANCHE 25 AOUT
GRANDE

FÊTE CHAMPÊTRE OUVRIÈRE
au haut des Combes

organisée par le

Syndicat des Monteurs de boîtes et le Cercle ouvrier

avec le bienveillant concours de

L'HARMONIE TESSINOISE

Toute la population est cordialement invitée, on s'y rendra en cortège avec la musique formation devant le Cercle ouvrier.

Le service des vivres et liquides sera particulièrement soigné. Une excellente soupe aux pois sera servie à midi.

Les divertissements seront des plus variés, quelques-uns tout à fait nouveaux, par ex. : l'audition du **mastodontophone**, dernière invention d'Edison, ainsi que le tirage d'une

GRANDE TOMOBLA

DISTRIBUTION GRATUITE AUX ENFANTS

A 4 heures

Lancement de **MONTGOLFIÈRES**

Au retour : **SOIRÉE FAMILIÈRE** au Cercle ouvrier

Tous les Syndicats sont en particulier cordialement invités.

N.-B. — La vente sur la place est interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Commission.

En cas de mauvais temps la fête est renvoyée de 8 jours

Chapellerie

J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

Grand choix de Parapluies

CRAVATES

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX DE PAILLE

Grand choix de BÉRETS

RESTAURANT

Populaire Anti alcoolique

„L'AURORE“

SERRE 16

Bons diners avec dessert à 50 et 60 ct. — Restauration à la ration et à la carte à toute heure. — Service soigné. Jambon, cervelas, salamis, sardines et thon. — Tous les lundis gâteau au fromage. — Tous les samedis soir tripes simples ou assorties. — PRIX SANS CONCURRENCE.

Salle pour familles, tables spéciales pour dames seules

CANTINE à 11 1/2 h.

Bière, cidres, Vins excellents depuis 30 à 50 et 80 la bout. Limonades, sirops, smart, kola, gingembre. — Thés de choix.

Billard neuf Installation moderne Jeux nouveaux Garage pour vélos

A. SCHMIDT.

DEUTSCHE KIRCHE

Viertelstündiges Einläute zum Gottesdienst präcis 9 1/2 Uhr. Kin derlehre um 11 Uhr in der Kirche. Sonntagschule um 11 Uhr im alten Schulhaus, rue du Collège. Liederaufnahme der Übungen des Gemischten Chors. 725

Contre Toux & Catarrhes

Bonbons Pectoraux

Kaiser

Guérison certaine 2650 Certificats notarialement reconnue par vidimés.

Preuve incontestable, de leur efficacité, contre toux, enrrouements, Catarrhes et engorgements. Paquets 30 et 50 cts., chez J.-B. STIERLIN, place du Marché et Société de Consommation, Chaux-de-Fonds.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
411, Demoiselle, 411

AUX AMATEURS

drais vins français

Un voyage d'achat fait dans les vignobles de Villié, Morgon, Fleurie et Beaujeu, nous permet d'offrir un véritable

BEAUJOLAIS NOUVEAU

ouvert à 55 c. le litre

Beaujolais vieux, bouché, 75 c. le lit. sans verre
Saint-Georges » 75 c. »
Mâcon » 60 c. »

LAIT STÉRILISÉ
naturel

Le lait stérilisé de la nourrice de l'avenir est le meilleur aliment pour enfants, le plus naturel et remplace le lait de la maman! Aucun cas de diarrhée.

Laiterie D. HIRSIG,

Versoix 7, et

Antoine WINTERFELD,
à la Gare

Au Lion

10, Place Neuve, Marché 10

Magasin de chaussures

GRAND CHOIX POUR

Enfants

Dames et

Messieurs

● Prix modérés ●

Se recommande,

G. STUSSI.

Jeune homme libéré des écoles pourrait entrer de suite comme apprenti de bureau en l'Etude Eugène Wille et Dr Léon Robert, avocats, rue Léopold Robert 58.

Imprimerie de La Sentinelle



AVIS OFFICIEL

DE LA

Commune de La Chaux-de-Fonds

VACCINATIONS D'OFFICES

Le Conseil communal avise le public que les médecins suivants ont été désignés comme vaccinateurs d'office à La Chaux-de-Fonds par arrêté du Conseil d'Etat, du 11 janvier 1901.

Messieurs les Docteurs

C. Amez-Droz, Parc 73.

Paul Sandoz, Grenier 14.

Th. Faure, Place de l'Hôtel-de-Ville 5.

Eugène Bourquin, Léopold Robert 55.

Ch^s Perrochet, Léopold Robert 31.

Camille Adler, Léopold Robert 56.

Louis Bacharach, Léopold Robert 58.

Paul Matile, Paix 1.

Paul Mamie, Serre 32.

Albert Gerber, Daniel Jeanrichard 27.

pour la ville et les anciens quartiers et Monsieur le Docteur Robert-Tissot pour le quartier des Eplatures.

Les médecins ci-dessus vaccineront d'office à domicile les **Vendredi 23 Août, Mercredi 28 Août et Vendredi 30 Août** prochains, de 2 à 3 heures de l'après-midi. Le prix de la vaccination d'office est de fr. 1.

La date de la vaccination aux Eplatures est fixée au **Mercredi 28 Août** à 3 heures du soir au Café de Tempérance (Eplatures-Temple) et à 4 heures au Collège de la Bonne-Fontaine.

Il est rappelé au public qu'en vertu des dispositions de l'art. 1 du règlement sur les vaccinations et revaccinations du 30 Janvier 1900, tous les enfants doivent être vaccinés avant d'avoir atteint leur CINQUIÈME ANNÉE.

Conseil Communal.

AVIS

DE LA

PRÉFECTURE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Perception de l'impôt direct
POUR 1901

Le Préfet du district de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 27 février 1892, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

1. Pour la Sagne

A l'Hôtel de Ville de La Sagne, le jeudi 22 août courant de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

2. Pour les Planchettes

Au bureau de la préfecture, le vendredi 23 août courant de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour La Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du samedi 24 au samedi 31 août courant, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci dessus, peuvent le faire, dès aujourd'hui, à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la loi, et qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture.

Elles sont, du reste, recherchables pendant 10 ans, pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu le mandat. (Article 22 de la loi).

Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée, les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant, (Article 25 de la loi).

A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 50/0 et, à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes (Article 26 de la loi).

Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des Finances (Art. 27 de la loi.)

La Chaux-de-Fonds, le 10 août 1901.

Le Préfet,

N. Droz-Matile.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Edouard SCHNEIDER

RUE DU SOLEIL, 4

Toujours bien assorti en **VIANDE de BŒUF**, première qualité
VEAU, MOUTON, PORC frais, salé et fumé
Saucisses à la viande, 1 fr. 10 le demi-kilo. — **Saucisses au foie excellentes, 60 ct.** le demi-kilo
Beau choix de **LAPINS FRAIS à 85 ct.** le demi-kilo. **Gendarmes. Cervelas.** — **Grasse de bœuf fondue à 40 ct.** le demi-kilo
TRIPES à 30 centimes le demi-kilo